

TARIFS DE LA RÉSIDENCE 2021

Pour un logement :

le revenu fiscal de référence 2019* ne doit pas dépasser :

- Pour une personne seule : 20 966 €
- Pour deux personnes : 27 998 €

*Avis d'impôt 2020, sur les revenus de l'année 2019

- Les charges comprennent :

 - L'eau
 - L'électricité
 - Le gaz
 - Le système de télé assistance
 - Les charges du personnel

Logements		Redevances locatives (2021)	Charges mutualisées	Déjeuners du mois	TOTAL
T1 bis	Pour 1 personne	545 €	556 €	260 €	1361 €
T2	Pour 1 personne ou 2 personnes	577 €	757 €	260 € ou 520 €	1594 € ou 1854 €
Logement Temporaire	Pour 1 personne	65 € / jour (entretien du logement et repas compris)			Une semaine : 455 € Un mois : 1950 €
	Pour 2 personnes	90 € / jour (entretien du logement et repas compris)			Une semaine : 630 € Un mois : 2700 €

Simulation du coût mensuel en pension complète :

	Redevance locative + charges mutualisées	3 repas / jour Sur 30 jours	Total
Personne seule en T1	1101 €	Petits déjeuners : 2€50 x 30 jours = 75 € Forfait déjeuners mensuel = 260 € Diners : 4€50 x 30 jours = 135 €	1571 €
Couple en T2	1334 €	Petits déjeuners , pour 2 = 150 € Déjeuners , pour 2 = 520 € Diners, pour 2 = 270 €	2274 €

Membres financeurs :

